



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/192 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LA STRATEGIE DE REDEPLOIEMENT DE L'ACTION  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE  
DANS LES TERRITOIRES RURAUX POUR LA PERIODE 2020-2027  
ET DANS LE DOMAINE DU LIVRE**

**CHÌ APPROVA A STRATIGIA DI RISTRUTTURAZIONI DI L'AZZIONI  
DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA IN QUANTU A A LITTURA PUBLICA  
IN I TARRITORII CAMPAGNOLI PAR L'ANNI 2020 A 2027 E IN U DUMINIU  
DI U LIBRU**

---

**REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre, la commission permanente, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII - article 133,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant adoption d'un nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/187 AC de l'Assemblée de Corse portant application du règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 adoptant le rapport « Vince contra à u COVID-19 »,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2020-72 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 15 décembre 2020,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

**CONSIDÉRANT** que le cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse adopté par l'Assemblée de Corse le 21 septembre 2017 définit six axes majeurs de développement de l'action culturelle de la Collectivité, en cohérence avec les objectifs du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) adopté par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015 et de son annexe 9 consacrée aux équipements culturels structurants, à savoir :

- donner à chacun la possibilité d'accéder à la Culture dans sa diversité,
- donner aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres dans leur diversité,
- favoriser la transmission des pratiques traditionnelles insulaires pour s'ouvrir au monde,
- permettre le rayonnement de la culture corse,
- soutenir la structuration des filières culturelles,
- favoriser la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques etc...

**CONSIDÉRANT** que dans le prolongement de ce nouveau cadre d'action, la Collectivité de Corse a la volonté de se doter d'une stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique dans les territoires ruraux,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique dans les territoires ruraux pour la période 2020-2027 et dans le domaine du livre.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 17 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU RILATIVU A A DIFINIZIONI DI UNA STRATIGIA  
DI RISTRUTTURAZIONI DI L'AZZIONI DI A  
CULLITTIVITÀ DI CORSICA IN QUANTU A A LITTURA  
PUBBLICA IN I TARRITORII CAMPAGNOLI PAR L'ANNI  
2020 A 2027 E IN U DUMINIU DI U LIBRU**

**RAPPORT RELATIF A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE  
DE REDEPLOIEMENT DE L'ACTION DE LA  
COLLECTIVITE DE CORSE EN MATIERE DE LECTURE  
PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES RURAUX POUR LA  
PERIODE 2020-2027 ET DANS LE DOMAINE DU LIVRE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le livre (et au-delà la littérature, les auteurs et les éditeurs, les médiathèques), exerce une fonction essentielle pour la société : celle de dire le monde, par l'écriture, celle de lire le monde, pour le lecteur.

Cette interaction avec un concept vivant et librement interprétable, permet de médiatiser la culture et la connaissance, dans le sens où elle sert d'intermédiaire pour les faire connaître et les diffuser.

Le livre est aussi un facteur d'émancipation incomparable. Il est cet objet paradoxal, qui n'est pas un objet de bibliothèque, mais circulant. En réalité il continue de circuler à l'intérieur de la société.

Les lecteurs intègrent une part commune, par une incorporation lente et donc profonde. C'est un espace de liberté, pour le lecteur, c'est soi-même avec soi-même, son propre moment, la façon dont on construit sa propre émancipation, qui nous sommes vraiment.

Le livre est à la fois collectif et fondamentalement individuel. Il oblige à la lecture, ce n'est pas un écran qui défile, il y a interaction, construction. Il annihile la peur, et donc le rejet, par une certaine compréhension du monde.

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance du livre dans notre société et de sa valeur refuge dans des périodes de peur ou de repli.

À ce titre, les lieux de lecture, que ce soit d'achat ou de prêt, sont fondamentaux. Les personnels qui conseillent, orientent et animent ont un rôle qu'il convient de soutenir et d'encourager dans ces différentes missions.

La première partie du rapport présentera l'ambition de la Collectivité de Corse pour celles-ci.

La seconde partie détaillera les axes de promotion et de soutien à la filière de création.

### **PARTIE 1 : les principes d'une stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de livre et de lecture publique - Schéma territorial de lecture publique**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Collectivité de Corse, issue de la fusion de trois anciennes collectivités territoriales et départementales, jouit de compétences particulièrement larges en matière de lecture publique. En effet, la Collectivité de

Corse cumule dans ce domaine :

- **Les compétences de l'ex. Collectivité Territoriale de Corse** à qui la loi du 22 janvier 2002 a confié la responsabilité de conduire la politique culturelle de la Corse en concertation avec les collectivités locales dans le cadre d'une mission de collectivité « chef de file ». Dans ce cadre, l'ex. CTC a conduit jusque fin 2017 une politique active de soutien financier aux acteurs de la filière économique du livre : auteurs, éditeurs, libraires, organisateurs de rencontres littéraires, et gestionnaires de bibliothèques.
- **Les compétences des anciens départements** à qui la loi de décentralisation de 1986 a confié la responsabilité de gérer les bibliothèques départementales de prêt et d'organiser leurs missions dans le cadre de « schémas départementaux de lecture publique ». Ces bibliothèques ont pour mission de mettre à disposition des communes de moins de 10 000 habitants les outils nécessaires pour la mise en place d'un prêt gratuit de documents à destination des habitants du rural. Elles jouent un rôle important dans le soutien à la création de relais-lecture voire de médiathèques municipales dans les territoires ruraux, via la mise à disposition d'ouvrages, mais aussi de soutien en ingénierie, en conseils, en formations et en animations.

**Ce cumul de compétences particulièrement importantes fait de la Corse l'une des collectivités jouissant des prérogatives les plus élargies en matière de soutien à la lecture publique, et plus particulièrement en milieu rural.**

Aussi, la Collectivité de Corse travaille-t-elle à une nouvelle réflexion quant au devenir du réseau des bibliothèques qu'elle gère en propre, quant à la nature du partenariat à mener avec les bibliothèques gérées par les communes et quant à sa politique d'animation du territoire.

Elle a déjà mis en place une direction adjointe du livre et de la lecture publique qui comprend un service du livre et deux services dédiés au réseau des médiathèques du Cismonte et du Pumonte, avec des cadres pour en assurer un fonctionnement efficace. La Collectivité a également créé les synergies nécessaires entre les structures de lecture publique pour donner de la cohérence au déploiement de cette compétence forte, en priorité dans les territoires ruraux (en dehors des villes d'Aiacciu et de Bastia).

Dans le contexte de la crise sanitaire, cet enjeu revêt une importance supplémentaire. En effet, si la crise sanitaire a montré, au moins pendant la période de confinement, un réel engouement en Corse pour la pratique de l'écriture (notamment sur des blogs), une capacité de certaines médiathèques et de certains libraires à trouver des solutions innovantes pour faire circuler les livres, une inventivité réelle des éditeurs pour conserver le lien avec les auteurs, les professionnels et les lecteurs, elle a aussi probablement accéléré certaines fractures culturelles de la population de l'île :

- Isolement, renfermement sur soi, renforcement de la précarité économique mais aussi sociale, culturelle et linguistique ;
- Surexposition aux réseaux sociaux sur internet et baisse de la lecture d'ouvrages exigeants ;
- Illettrisme.

## **1. Etat des lieux, importance et missions des bibliothèques en milieu rural en Corse**

### ***a. Le développement des bibliothèques départementales de prêt et ses limites***

Comme le rappelle le schéma des équipements culturels structurants du PADDUC (dans son annexe 9), les bibliothèques sont les meilleurs exemples d'équipements culturels de proximité, ouverts et accessibles à tous. Elles sont souvent le service culturel le plus fréquenté par la plus large fraction de la population. Au-delà même du rôle de diffusion de la lecture publique, les bibliothèques remplissent également un rôle social auprès des populations. Or, force est de constater que la Corse, et singulièrement la Corse-du-Sud, est restée longtemps en situation de déficit chronique en matière d'équipements de lecture publique (bibliothèques). La Haute-Corse également, surtout en dehors de Bastia, la ville ayant connu une ouverture significative d'établissements dans les années 1970.

Les deux équipements fonctionnent sur une même mission de base : il s'agit de véritables « centrales » d'achat de livres et de périodiques (mais aussi de disques et de DVD) pour la constitution de collections régulièrement renouvelées permettant de refléter les grandes tendances de l'actualité artistique contemporaine (littérature, musique, cinéma), scientifique et documentaire. Ces fonds ont vocation à être mis à disposition :

- Soit directement au public, via une desserte assurée par une desserte notamment en bibliobus dans le rural ;
- Soit en soutenant les communes ayant fait le choix de créer leur propre bibliothèque par un prêt gratuit d'ouvrages et d'équipements ;
- Soit via des annexes aux bibliothèques de prêt : La Corse en a construit six : à Corti, I Fulelli, Sartè, Pitretu è Bicchisgià, à Cuzzà et à Tallà (ouverture prévue en 2021).

La création de ces annexes aux bibliothèques de prêt a permis une nette amélioration de l'aménagement culturel du territoire insulaire en matière de lecture publique.

Toutefois, en 2015, une enquête réalisée par le Ministère de la Culture montrait que la Corse était la région où la part de la population desservie par une bibliothèque (hors points d'accès au livre) était la plus faible de France : elle n'atteignait que 53 % de la population là où cette proportion atteignait 70 % voire 85 % de la population dans la plupart des régions (*cf. : Observatoire de la lecture publique, données d'activités 2015, synthèse nationale*).

Ainsi reste-t-il en Corse des territoires dépourvus ou insuffisamment pourvus de bibliothèques locales :

- L'Ouest Corse ne compte pratiquement aucune structure de lecture publique sur son territoire ;

- Le Nebbiu et la Balagne manquent de structures dynamiques ;
- Les zones montagneuses de la Castagniccia et de la Costa Verde sont mal desservies.
- L'arrière-pays ajaccien manque également de structures.

### ***b. La modification des usages***

La période récente est également marquée par une modification importante des pratiques culturelles des corses du fait de la révolution numérique. Le fonctionnement des médiathèques (certains diront même leur raison d'être) est fortement remis en cause par la révolution numérique puisque les biens culturels qu'elles mettent à disposition du public sont devenus très facilement accessibles à moindre coût et directement à domicile via internet.

Les géants du secteur, que ce soit Netflix, Amazon, Google ou I-Tunes, ont totalement reconfiguré l'économie de la diffusion des productions artistiques.

Ainsi, les médiathèques insulaires ont à évoluer dans un environnement économique marqué par la prévalence du domicile comme lieu de consommation culturelle. La généralisation du smartphone comme mode de lecture et d'accès à l'information, y compris culturelle, accélère ces comportements individualistes. Elle génère par ailleurs d'autres contenus (réseaux sociaux, etc.) et d'autres pratiques (jeux vidéos en ligne) ayant un impact direct sur le lectorat qui tend à diminuer dans une pratique traditionnelle d'interaction avec l'objet (diminution du nombre de grands lecteurs).

Les médiathèques doivent donc se réinventer pour reconquérir du public en s'affirmant plus avant comme un rempart du lien social face à un consumérisme débridé.

## **2. Les grands axes de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de livre et de lecture publique ouvrant la voie à la définition d'un futur schéma territorial de lecture publique**

Dans un contexte marqué à la fois par une carence persistante de l'offre en matière de lecture publique dans les territoires ruraux, par une individualisation des pratiques culturelles des habitants liées à la révolution numérique, par une crise sanitaire favorisant les réflexes de repli sur soi et d'isolement, la Collectivité de Corse entend réaffirmer les objectifs suivants :

- Le livre, en tant que support de langues et de cultures, est un vecteur fondamental d'expression artistique, de transmission d'un imaginaire commun, et d'éducation.
- Sa diffusion et sa promotion, dans le cadre d'un service public gratuit de proximité, sont essentielles au renforcement du lien social dans les territoires.

Ces objectifs sont congruents avec les grands objectifs fixés par l'Assemblée de Corse pour la politique culturelle de la Collectivité de Corse.

Dans sa délibération n° 17/284 AC du 21 septembre 2017, l'Assemblée de Corse a réaffirmé l'importance de la Culture pour garantir la cohésion sociale et la transmission intergénérationnelle dans un monde parfois menacé par les

extrémismes et l'intolérance.

Elle a donné à la Collectivité de Corse la mission d'investir dans la culture : d'impulser des actions qui permettront son développement, de donner un égal accès à l'éducation artistique et culturelle, d'encourager la création et d'élargir la diffusion sur le territoire et la promotion à l'extérieur du territoire afin de permettre à chaque Corse d'acquérir ce qui constitue le socle de son héritage culturel et d'accéder à une offre riche et diverse favorisant une meilleure compréhension du monde. Il s'agissait notamment :

- De donner à chacun la possibilité d'accéder à la Culture,
- De donner aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres,
- De favoriser la transmission des pratiques traditionnelles insulaires pour s'ouvrir au monde,
- De permettre le rayonnement de la culture corse,
- De soutenir la structuration des filières culturelles,
- De favoriser la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques

**Aussi, au regard de ces objectifs et au vu des enjeux propres au contexte actuel, la Collectivité de Corse entend déployer une politique territoriale de lecture publique selon les axes d'intervention suivants :**

- **Inciter voire réaliser la création de nouvelles bibliothèques** ou à la modernisation d'équipements dans les territoires ruraux insuffisamment pourvus (cf. : supra) afin de garantir une réelle égalité d'accès à un service culturel de proximité.
- **Développer les synergies locales entre médiathèques**, notamment celles situées sur une même microrégion, tout en accroissant parallèlement leur mise en réseau au niveau insulaire grâce aux outils numériques et grâce également à l'organisation d'événements fédérateurs : via par exemple la création, à l'horizon 2021, d'un événement culturel rayonnant au plan régional concernant le livre et la lecture, ou l'organisation de tournées annuelles d'auteurs et de représentations théâtrales dans les médiathèques rurales de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.
- **Développer et favoriser le lien social à travers la médiation culturelle autour du livre**, en adaptant l'offre documentaire et les projets d'animations aux évolutions des pratiques culturelles des usagers, en positionnant les médiathèques en tant que pivot de l'action culturelle de la Collectivité, en diversifiant les partenariats socio-culturels, en développant les actions envers les publics « empêchés », en soutenant la formation des professionnels et des bénévoles.
- **Promouvoir l'éducation au livre** à travers la mise en place d'expositions itinérantes bilingues, sur l'ensemble du territoire. Ces expositions, conçues et développées pour le jeune public autour de thématiques illustrées par des livres, s'accompagnent de l'organisation d'ateliers avec les enfants.
- **Encourager la création littéraire**, notamment en langue corse, via l'organisation de résidences d'écriture par les bibliothèques du réseau dans les différentes microrégions de l'île.

**Afin de mener à bien les objectifs de sa politique culturelle en matière de livre et de lecture publique, notamment pour ce qui concerne la mise en réseau des équipements et la mise en place d'actions territorialisées d'éducation artistique, la Collectivité de Corse entend poursuivre ses objectifs par la mise en place d'actions supplémentaires spécifiques :**

#### **Les objectifs :**

Il s'agit de promouvoir le développement de la lecture, avec un engagement prioritaire pour les populations les plus éloignées de la lecture et de favoriser la mise en réseau des structures, ainsi que de développer les actions d'éducation artistique.

#### **Les actions :**

- Réorganisation et construction d'une desserte cohérente au nouveau maillage territorial de lecture publique, répondant aux attentes des usagers et à la configuration du territoire. Cette desserte recouvre les tournées bibliobus (prêt direct), les portages de documents (relais-lecture, bibliothèques communales), et les actions en direction des publics empêchés.
- Organisation et diffusion sur l'ensemble du réseau rural des médiathèques, de rencontres d'auteurs, illustrateurs, conférenciers..., de mise en place d'expositions en direction des publics jeunesse et adultes et d'ateliers d'éducation autour des différents supports proposés par les médiathèques, de représentations théâtrales, de projections cinématographiques, de concerts, enfin, tout ce qui concerne l'ensemble des domaines relevant des pratiques culturelles.
- Création d'un évènement annuel territorial autour du livre et de la lecture publique, itinérant dans les différentes microrégions.
- Mise en place de résidences d'écriture sur le territoire.

## **PARTIE 2 : Axes de promotion et de soutien à la filière de création**

### **1. Des nouvelles mesures proposées dans le cadre de la refonte du RDA**

Globalement, les propositions effectuées dans le cadre de la refonte du RDA concernant le livre, visent à renforcer le rôle de la Collectivité de Corse sur chacun des maillons de la chaîne du livre ainsi qu'à lutter contre ces fractures culturelles exacerbées par la crise.

Et ce, au travers d'au moins cinq séries de mesures :

- **En soutenant plus activement les auteurs et les projets d'écriture** : outre les bourses d'écriture qui ont été étendues, il s'agirait d'élargir le soutien à des résidences d'auteurs, lesquelles pourraient se dérouler non seulement dans des lieux publics mais aussi dans des librairies, afin de valoriser la librairie comme lieu de culture et de partage.
- **En soutenant les producteurs audiovisuels à commander à des auteurs des fictions radiophonique**, afin de faire en sorte que la radio (qu'elle soit

FM ou en ligne sur internet) puisse jouer son rôle de « levier » pour la filière du livre et soutenir la création, valoriser les éditeurs qui la porte, et encourager les auditeurs à lire et à consulter les livres.

- **En mobilisant les médiathèques territoriales pour multiplier les rencontres entre auteurs et publics**, y compris au sein des librairies. Là encore, il s'agirait de valoriser non seulement les médiathèques mais également les librairies comme lieux de culture et de partage.
- **En soutenant les éditeurs insulaires non seulement via des aides à la publication d'ouvrages, mais également via des aides à la promotion de leur catalogue et de leurs auteurs**, dans les foires et les villages de Corse, mais aussi dans les salons professionnels, en Europe continentale ou à l'étranger.
- **En accentuant la formation des agents des bibliothèques à la médiation culturelle** pour les inciter à aller à la rencontre de nouveaux publics et à prendre en compte les nouveaux usages.

## **2. Propositions de nouvelles mesures pour réformer la commande publique du livre**

**A l'aune de la crise sanitaire, il est apparu que la commande publique est un véritable levier pour la filière livre.** Ainsi de nouvelles mesures pour réformer la commande publique du livre autour de l'exigence d'une « écologie du livre » privilégiant l'achat de livres via des filières courtes (librairies insulaires) et pour des contenus en lien avec la Corse seront mises en œuvre. Ces mesures peuvent constituer un levier majeur de développement.

Et ce, au travers de propositions, telles que :

- Encourager les bibliothèques communales du réseau, à mener une politique d'acquisitions de proximité.
- Inscrire les différentes opérations menées autour de la promotion du livre et de la lecture, par l'achat d'ouvrages via les filières courtes (achat pour l'organisation de prix, et autres actions privilégiant ce support).
- Développer la commercialisation de livres régionaux dans les musées via les boutiques, ainsi que dans les offices de tourisme.
- Accompagner les établissements scolaires, collèges et lycées, à privilégier l'achat de fonds pour leurs CDI, via les filières courtes, notamment pour des contenus en lien avec la Corse.

## **3. Soutien renforcé aux librairies en investissement et en fonctionnement**

La Collectivité de Corse s'est dotée d'un dispositif d'aide à la modernisation des librairies pour notamment financer, à hauteur de 30 % :

- Des travaux d'aménagement et modernisation du ou des points de vente implantés en Corse.

- L'acquisition ou le renouvellement des moyens en vue du développement des activités informatiques.
- L'acquisition ou l'extension des stocks en vue du développement d'une spécialité (notamment fonds en langue corse).

Au vu de la crise actuelle et de la nécessité d'inciter les librairies à repenser leur modèle économique, ce dispositif pourrait être modifié afin :

- Relever le taux d'intervention à 60 %.
- Prendre en compte l'acquisition d'équipements permettant la commercialisation du livre « hors les murs », à l'occasion de foires, de salons ou dans des endroits occasionnels (ex : véhicule, stands, tables de ventes etc...).
- Inclure dans les travaux d'aménagement la création « d'espaces de convivialité » : coin lectures, cafétérias, etc...

#### **4. Soutien renforcé aux éditeurs de Corse**

- Prorogation pour 2021 de la convention avec l'association des éditeurs de Corse, et maintien du bénéfice des fonds versés par la Collectivité de Corse à titre d'acompte sur subvention au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (rapport AC n° 353 séances des 27 et 28 novembre 2020).
- Associer les éditeurs et les auteurs publiés, au programme d'animations mis en place annuellement par le réseau des médiathèques (rencontres, dédicaces, conférences, journées thématiques...).
- Encourager les éditeurs à développer leurs catalogues fonds jeunesse en langue corse, afin de compléter les fonds des médiathèques, pour encourager la langue et la culture corse auprès du jeune public, et conduire les actions mises en place par la Collectivité en matière de développement de la lecture jeunesse et de la langue corse (Prix Leghje Eleghe, Una nascita u libru...).
- Encourager également les éditeurs dans le domaine du fonds adultes à la production d'ouvrages en langue corse pour répondre aux différents prix sur le territoire (prix du livre corse, prix des lecteurs de Corse, prix Accademia di i vagabondi)

**Face à cet enjeu, le présent rapport vous propose :**

- **D'adopter les principes d'une stratégie de redéploiement de l'action de la Collectivité de Corse en matière de lecture publique et de livre**, en phase avec les compétences de la Collectivité de Corse, dans la perspective d'appliquer dès 2021 un nouveau schéma territorial de lecture publique et de modifier le RDA Culture pour sa politique menée en direction du livre et la lecture publique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.